

106

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48848

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Renouvellement des marchés d'assurances 2024-2028

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1, L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Expose :

Les marchés d'assurances conclus pour les services du Département d'Ille-et-Vilaine arriveront à expiration le 31 décembre 2023 et il convient de procéder à leur renouvellement.

Une consultation a été lancée le 12 mai 2023 : 2 lots en appel d'offres ouvert et 3 lots en procédure adaptée ouverte. Ces marchés publics prennent la forme d'un marché ordinaire.

Les marchés prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024, ou aux dates de notification si celles-ci sont postérieures à cette date, pour une durée de 5 ans avec faculté pour les 2 parties de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Selon l'analyse des besoins réalisée, les garanties d'assurance ont été décomposées en 5 lots :

Procédure d'appel d'offres ouvert

Lot 1 Assurance responsabilité et risques annexes,
Lot 2 Assurance flotte automobile et risques annexes.

Procédure adaptée ouverte

Lot 3 Assurance responsabilité médicale,
Lot 4 Assurance protection juridique des personnes physiques,
Lot 5 Assurance tout dommage aux objets précieux et/ou d'expositions.

L'analyse des offres a été présentée à la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 17 octobre 2023 et a émis :

Pour le lot 1 : Assurance responsabilité et risques annexes :

A l'issue de la consultation aucune offre n'a été déposée. Une nouvelle consultation a été lancée avec modification du cahier des clauses techniques particulières avec insertion de franchises.

A l'issue de cette nouvelle relance aucune offre n'a été déposée. Une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence a été lancée.

Pour le Lot 2 : Assurance flotte automobile et risques annexes :

Un avis favorable à l'attribution, lors de sa réunion du 17 octobre 2023, au Groupement ASSURANCES SECURITE Compagnie LA SAUVEGARDE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de prime annuelle de 348 310,13 euros TTC.

Pour le lot 3 : Assurance responsabilité médicale (petit lot) :

Un avis favorable à l'attribution, lors de sa réunion du 17 octobre 2023, au Groupement PLENITA Compagnie CNA HARDY ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de prime annuelle de 15 835,00 euros TTC.

Pour le lot 4 : Assurance protection juridique des personnes physiques (petit lot)

Un avis favorable à l'attribution, lors de sa réunion du 17 octobre 2023, au Groupement YVELIN SAS Compagnie GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de prime annuelle de 3 823,52 euros TTC.

Pour le lot 5 : Assurance tout dommage aux objets précieux et/ou d'expositions (petit lot)

Un avis favorable à l'attribution, lors de sa réunion du 17 octobre 2023, au Groupement WILLIS TOWERS WATSON FRANCE Compagnie XL INSURANCE COMPAGNY SE ayant présenté l'

offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1 053,94 euros TTC.

Les dépenses correspondantes seront inscrites chaque année sur les budgets concernés et imputées sur le budget principal au chapitre 011-0202-6161–P33 et 011-0202-6168–P33.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés à passer avec les compagnies d'assurances et leurs courtiers proposés par la Commission d'appel d'offres pour les montants figurants en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231947V4

Pour extrait conforme